

Communiqué de presse du 20 septembre 2013

Artisanat du Bâtiment/Développement durable/Conférence environnementale

Le Président de la République répond partiellement aux artisans du bâtiment, voire très partiellement, car la TVA à 5 % est annoncée comme limitée à « l'isolation thermique » des bâtiments.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « *Ce nouvel arbitrage n'est évidemment pas sans lien avec la forte mobilisation des 21 600 artisans qui sont descendus dans la rue vendredi 13 septembre.* »

TVA réduite très limitée !

La CAPEB note que le Chef de l'Etat a répondu directement aux artisans du bâtiment en annonçant l'application du taux réduit de TVA sur les travaux d'isolation thermique. Malheureusement, il s'agit d'une satisfaction très partielle puisqu'il semble que la TVA à 5 % couvrirait uniquement les travaux d'isolation thermique et non pas tous les travaux de rénovation thermique, et encore moins l'ensemble des travaux de rénovation des logements. La CAPEB souhaite que les travaux concernés ne soient pas limités à l'isolation.

Il importe que la mise en œuvre de cette disposition soit rapide et s'effectue dans des conditions simples et non restrictives, toute complexité allant dans le sens inverse de l'objectif recherché qui est de rénover 500 000 logements par an sur le plan thermique d'ici 2017. Il ne faudrait pas que les services administratifs de l'Etat viennent restreindre la portée de cette mesure (complexité administrative, non prise en compte des travaux induits, etc).

Eco PTZ - CIDD : une simplification ?

La CAPEB se félicite de la simplification annoncée de l'éco-PTZ et du CIDD qu'elle appelle de ses vœux depuis longtemps. Elle souhaite toutefois que cette annonce se traduise dans les faits et plaide pour une harmonisation des exigences en matière de performances sur celles de l'éco-PTZ.

Fonds de garantie par la Caisse des Dépôts

Sous réserve de précisions ultérieures, le projet de fond de garantie de la rénovation thermique qui permettra à la Caisse des dépôts de faciliter l'octroi de prêts de rénovation thermique dans les mêmes conditions que les prêts immobiliers, est à l'évidence une bonne mesure. La CAPEB propose d'ailleurs depuis des mois la création d'un PERL (Prêt Economie Rénovation Logement) dans le même esprit pour favoriser les travaux de rénovation énergétique qui ne sont pas éligibles à l'éco PTZ et qui sont pourtant nécessaires.

Grands travaux avec performance des bâtiments ?

Si la CAPEB est favorable à la prise en compte systématique des aspects thermiques au moment des grands travaux dans la vie des bâtiments (ravalement de façades, réfection de toitures,...), elle craint qu'une obligation de travaux soit finalement dissuasive pour la clientèle.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, commente : « *Les 21 000 chefs d'entreprises qui ont défilé dans les rues la semaine dernière attendaient un signal fort et déterminant. Nous rappelons que la TVA à taux réduit est indispensable pour relancer l'activité des* »

entreprises mais elle doit couvrir toute la rénovation des logements et pas seulement l'isolation thermique qui constitue un segment d'activité très limité. La CAPEB demande au Gouvernement d'être entendue en vue de la transcription de cette mesure dans le prochain projet de loi de finances ».

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :*

- 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
 - 702 000 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
 - et 71 100 apprentis, soit 78,2% des apprentis du Bâtiment
- qui réalisent :*
- 77,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment,

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** ce chiffre (375 570) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 46 412)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2013 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - i.pestourie@hopscotch.fr

Anne-Sophie Morizot - Tél : 01 58 65 00 88 - asmorizot@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
